

En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 10

Date de la convocation : 4 décembre 2012  
Date d'affichage : 4 décembre 2012

**SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2012**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille douze, le dix décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

**Présents** : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1<sup>er</sup> Adjoint ; BRUNET Angèle, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; THOMAS Jean-Marc, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; JOULIN Josiane ; BONIN Patrick ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice.

**Absente**: Christelle KLEIN-BARROS

**Pouvoirs** : Nicole CLAUDAUD donne pouvoir à Jean FOURNIER.

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2012 :**

Le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2012, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

**14/2012 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 : ACHAT MAT INFORMATIQUE ET BUREAU :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la Délibération n° 12/2012 en date du 19 octobre 2012 relative à la décision du remplacement du matériel informatique et du fax ancien et défectueux du secrétariat de mairie.

Il informe également les Conseillers Municipaux de la nécessité de remplacer l'imprimante couleur qui est hors d'usage.

Il propose aussi d'inscrire sur ce même programme l'achat de logiciels complémentaires informatiques, ainsi que le logiciel anti-virus.

Ces dépenses se présentent de la façon suivante :

	H.T.	T.T.C.
UC FUJITSU ESPRIMO P 400 i5	695.00€	831.22€
Logiciels OFFICE 2010 + antivirus 3a	305.99€	365.97€
Logiciels e-magnus	1154.00€	1380.18€
Imprimante couleur VIETEYS	114.55€	137.00€
Fax BUREAU VALLEE	36.04€	43.11€
<b>TOTAL</b>	<b>2305.57€</b>	<b>2757.46€</b>

Le montant total de ces nouvelles dépenses s'élevant à 2757.46€ T.T.C., il s'avère indispensable de rajouter la somme de 2000.00€ au compte 2183 - opération 118 intitulé « achat matériel informatique et bureau ».

Monsieur le Maire propose également de souscrire à 2 contrats de maintenance :

- Magnus (indispensable pour recevoir les mises à jour)
- SIEEEN (maintenance informatique sur site)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1. **d'accepter** la totalité de ces propositions
2. **d'autoriser** Monsieur le Maire à passer commande du matériel, des logiciels Office et anti-virus (3ans), du pack e-magnus, (proposition du 15/11/2012) pour 1380.18€ T.T.C., d'acquérir une imprimante couleur suivant devis VIETTES pour 137.00€ T.T.C. ainsi qu'un fax auprès de Bureau Vallée pour 43.11€ T.T.C.
3. **de souscrire** un contrat de maintenance, via le SIEEEN auprès de Berger Levrault pour un montant de 572.99€ T.T.C. (incluant la remise de 40%) et une assistance informatique auprès du SIEEEN, via SITEC pour un montant de 468.23€ avec effet au 01/01/2013.
4. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

Au vu de toutes les décisions prises précédemment, Monsieur le Maire propose donc d'établir une décision modificative n° 2 qui se présente comme suit :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces virements de crédits, tels qu'ils sont présentés.

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 17 décembre 2012

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Fait et délibéré les jour et an susdits.  
La séance est levée à 19 heures 50

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Gustave BIENFAIT :

Josiane JOULIN :

Patrick BONIN :

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Pour Nicole CLAVAUD :  
Jean FOURNIER

-